

Conférence de presse
13 novembre 2015

Dossier de presse

L'emploi et la formation des jeunes à Bruxelles :

Les résultats en chiffres

Didier Gosuin

Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Olivia P'Tito

Directrice Générale Bruxelles Formation

Grégor Chapelle

Directeur Général Actiris

Emmanuel Baufayt

SFPME



L'emploi et la formation des jeunes à Bruxelles :

Les résultats en chiffres

A. Introduction

L'emploi et la formation des jeunes bruxellois est un des défis majeurs du Gouvernement.

Notre objectif ultime est la mise à l'emploi durable des jeunes. Seulement, pour le public de jeunes bruxellois, cela passe souvent par une prise en charge complète, par une remise à niveau, par l'apprentissage d'un métier ou encore par une première expérience professionnelle sous forme de stage.

Nous ne pouvons pas nous soumettre à la fatalité d'une génération sacrifiée. C'est pourquoi, le Gouvernement bruxellois a, dès l'entame de la législature, mis en place des solutions adaptées pour enrayer durablement le chômage des jeunes.

Les organismes publics d'emploi et de formation mobilisent toutes leurs énergies pour permettre à toujours plus de jeunes de suivre une formation, d'exercer un stage ou de décrocher un emploi. Offrir des perspectives d'avenir aux jeunes est une obligation.

Voici les résultats de ces premières mesures.

B. Un chômage des jeunes important, des jeunes en manque de qualification

En Région bruxelloise, le **taux de chômage des jeunes atteint un niveau important, 28,9% en septembre 2015**. Certes, ce taux diminue puisqu'il était de 31,3% pour la même période en 2014 et de 33,9% en 2013. Cette baisse s'accompagne également d'une augmentation du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi global à Bruxelles a augmenté de 7% pour les jeunes. Il était de 57,2% en 2013 et de 61,3% en 2014. Ces données sont encourageantes mais restent préoccupantes.

Bruxelles se caractérise, par rapport aux deux autres Régions, par un nombre important de jeunes n'ayant pas de diplôme ou n'ayant pas acquis de compétences correspondant aux besoins et attentes du marché de l'emploi. **83,7% des jeunes inscrits chez Actiris ont au maximum un diplôme du secondaire supérieur. Et 52% des moins de 30 ans n'ont pas leur certificat du secondaire supérieur.**

De nombreux jeunes démarrant une formation qualifiante auprès de Bruxelles Formation doivent, au préalable, passer par une pré-formation pour acquérir des compétences de bases en français ou en mathématique.

En plus du **faible niveau de scolarisation, certains facteurs spécifiques aggravent le taux de chômage des moins de 25 ans** : le décrochage, la discrimination à l'embauche, le manque d'expérience professionnelle, des facteurs personnels, la conjoncture économique...

En comparant le nombre de jeunes bruxellois inscrits auprès d'Actiris, l'Office régional bruxellois de l'emploi, **au mois de septembre 2014 et de septembre 2015, on constate une diminution de 13% du nombre de jeunes**. Ils étaient 31.824 jeunes de moins de 30 ans, dont 14.253 de moins de 25 ans, inscrits au mois de septembre 2014. Ils sont 27.687 jeunes de moins de 30 ans, dont 12.510 de moins de 25 ans, au mois de septembre 2015. Cela représente une baisse de 4.137 unités.

Evidemment, les explications de cette diminution importante (-13% en 1 an) sont multiples et complexes mais elles peuvent se résumer par la **reprise limitée d'une activité économique, l'accélération des mécanismes d'exclusion** qui touchent partiellement les plus jeunes, **la poursuite d'études** mais également **la mise en place de solutions adaptées aux jeunes chercheurs d'emploi bruxellois : des formations, des stages, des emplois**.

C. Evaluation chiffrée des résultats

i. L'emploi

Select Actiris, le service de pré-sélection et de recrutement d'Actris, a mis à l'emploi 2.089 jeunes bruxellois de moins de 30 ans au cours des trois premiers trimestres 2015, ce qui représente une augmentation de 14,8%. Pour la même période 2014, 1.819 jeunes avaient trouvé un emploi via Actiris.

Les jeunes bruxellois de moins de 30 ans représentent 49,8% du volume total des placements réalisés par Select Actiris au cours des trois premiers trimestres 2015, ceux-ci s'élèvent à 4.195 unités.

La Région bruxelloise a également créé de nouveaux postes CPE-OIP, Convention Premier Emploi dans un organisme d'intérêt public. Ces contrats, d'une durée d'un an, ont pour but de permettre à des jeunes, ayant au maximum leur diplôme secondaire supérieur, de faire leurs premiers pas sur le marché de l'emploi au sein des services publics. 120 jeunes bruxellois ont pu bénéficier de ce mécanisme de mise à l'emploi entre janvier et septembre 2015.

ii. Les stages

Les stages sont une autre solution dans le parcours vers l'emploi non seulement pour améliorer ses compétences mais aussi pour acquérir une première expérience professionnelle.

Il existe différents types de stages rémunérés :

- **Stage de transition en entreprise** : il permet aux jeunes bruxellois de moins de 30 ans ayant au maximum leur diplôme secondaire supérieur d'acquérir une première expérience professionnelle d'une durée de 3 ou 6 mois, tout en étant encadré et en bénéficiant d'objectifs de formation par le travail.
- **Formation professionnelle individuelle** : l'employeur forme directement le chercheur d'emploi en fonction de ses besoins. Ce type de stage est suivi, au minimum, d'un contrat de travail à durée déterminée équivalent à la durée du stage.
- **Convention d'immersion professionnelle** : il s'agit d'une convention de stage en entreprise pour tout chercheur d'emploi. Il permet d'apprendre un métier de manière pratique en étant immergé dans une entreprise.

Entre janvier et septembre 2015, 1.605 Bruxellois de moins de 30 ans ont effectué un stage au sein d'une entreprise. Parmi ceux-ci, on recense 1.030 jeunes de moins de 25 ans.

En détaillant les chiffres pour **les stages de transition en entreprise, représentant près de 45% de l'offre de stages globale, on constate qu'entre 2014 et 2015, plus de 200 jeunes bruxellois supplémentaires ont pu effectuer un stage, soit une augmentation de 39,5%.**

Cette mesure est efficace. Le taux de mise à l'emploi à l'issue d'un stage de transition en entreprise le prouve. **63 % des stagiaires trouvent un emploi dans les 12 mois qui suivent la fin de leur stage.** Ce taux est de seulement 44% pour les jeunes n'ayant pas effectué de stage.

Quant au nombre d'offres de stages de transition en entreprise gérées par Actiris, il a, lui-aussi, considérablement augmenté. Entre janvier et septembre 2014, Actiris a enregistré 700 offres de stages contre 1.147 pour la même période 2015. Ces 447 offres supplémentaires représentent une augmentation de 63,9%.

Afin d'augmenter le nombre de stagiaires et de répondre à l'offre de stages disponibles, nous avons modifié les conditions d'accès aux stages. Cette mesure est entrée en vigueur au mois de septembre 2015. Elle permet d'assouplir les conditions d'accès aux stages de transition en entreprise pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de pouvoir en bénéficier.

Une future ordonnance stage va permettre également la création de nouveaux types de stages en lien avec le besoin de renforcement des qualifications. L'objectif du Gouvernement est également de permettre aux exclus des allocations d'insertion ou de chômage par les mesures fédérales de pouvoir bénéficier d'un accès aux stages.

iii. La formation professionnelle

En matière de formation, il s'agit de concentrer prioritairement nos efforts vers les jeunes chercheurs d'emploi peu ou pas scolarisés.

Entre janvier et septembre 2015, Bruxelles Formation et ses partenaires (les organismes d'insertion socio-professionnelle, la promotion sociale, les Centres de référence...) ont accueilli 3.588 jeunes bruxellois de moins de 30 ans, dont 1.897 avaient moins de 25 ans.

Cela représente une **augmentation de 6,8% pour les moins de 30 ans et de 13,3% pour les moins de 25 ans** par rapport à la période allant de janvier à septembre 2014.

Ces jeunes de moins de 30 ans ont occupé 4.793 places de formation. Le nombre plus élevé de places de formation que de jeunes chercheurs d'emploi s'explique par le fait qu'une même personne peut suivre plusieurs formations : pré-formation, formation en langues, formation qualifiante...

Le temps que l'on passe à se former et les efforts pour parvenir au bout d'une formation améliorent significativement l'insertion sur le marché du travail. Si l'on prend l'ensemble des formations (des formations de base jusqu'aux formations qualifiantes) de Bruxelles Formation et de ses partenaires, **le taux d'insertion dans l'emploi d'un chercheur d'emploi qui se forme est augmenté de l'ordre de 14% par rapport à un chercheur d'emploi qui ne se forme pas** et qui présente les mêmes caractéristiques.

Afin d'attirer plus de jeunes en formation mais également de les former à des métiers où les perspectives d'emploi sont réelles, **Bruxelles Formation a lancé de nouveaux produits d'appel et des formations qualifiantes de courte durée dans des secteurs porteurs.**

Par exemple :

- Dans le secteur de la vente: une formation en immersion de vendeur bilingue a été mise en place en partenariat avec le VDAB Brussel, organisme public de la formation néerlandophone.
- Dans le secteur du transport et de la logistique : des formations de magasinier polyvalent dans l'événementiel, de magasinier, de cariste et de chauffeur-livreur ont été lancées
- Dans le secteur du gardiennage
- Dans le secteur de l'informatique : des formations d'initiation à la programmation, de labos systèmes ou encore de langage java sont maintenant disponibles.
- Dans le secteur de l'industrie : une formation d'agent de maintenance en ventilation et système d'air conditionnée a été mise en place

Si la priorité est donnée aux jeunes peu scolarisés, Bruxelles Formation développe également des formations porteuses d'emploi dans les domaines de l'informatique, des bureaux d'étude, de la gestion et du management pour les jeunes chercheurs d'emploi universitaires ou disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, l'offre de formation va encore s'étendre dans les prochaines semaines. En effet, Bruxelles Formation a conclu toute une série d'appels à projets avec ses partenaires, organismes d'insertion socio-professionnelle, centres de référence, promotion sociale...

Au total, ceux-ci offriront 1.089 places de formations supplémentaires pour les jeunes bruxellois de moins de 25 ans, entre 2015 et 2016, dans les domaines suivants : environnement, tourisme et développement international, santé et social, industrie et métiers techniques ainsi qu'en français langue étrangère et en formation de base.

iv. La formation en alternance

La formation en alternance participe également à la mise à l'emploi des jeunes.

- En formant des publics qui se trouvent encore sous obligation scolaire : les apprentis.
- En formant des adultes de plus de 18 ans : les apprenants en formation chefs d'entreprise

Une partie des apprenants chefs d'entreprise sont inscrits comme chercheurs d'emploi auprès d'Actiris. On estime ce nombre de chercheurs d'emploi entre 20 et 25%.

Les données présentées dans le powerpoint ne sont pas définitives puisqu'elles s'arrêtent au 31 octobre 2015. Mais déjà, au 12 novembre 2015, le nombre total de conventions chefs d'entreprises (1356) était en progression de 6,4%. Par contre le nombre de contrat d'apprentissage (572) était en diminution de - 5,3%. Cela représente une progression globale de 2,6% du nombre de contrats pour atteindre un total de 1928 contrats.

Les apprenants connaissent, par la suite, de forts taux d'emploi. 79% des jeunes de moins de 25 ans qui ont suivi une formation de chef d'entreprise se trouvent par la suite à l'emploi. Et c'est le cas de 60% des apprentis.

Fort de ces constats, nous avons décidé de booster la formation en alternance, notamment en améliorant le taux d'accrochage mais aussi en développant des mesures afin de mobiliser les entreprises et rencontrer les demandes des 700 jeunes qui au cours d'une année ont des difficultés à trouver une entreprise formatrice qui les accueille en alternance.

D. Des jeunes mieux informés, orientés et accompagnés

Depuis le début de l'année 2015, **Actiris et Bruxelles Formation ont profondément modifié leur approche auprès des jeunes.**

Actiris a changé sa procédure d'accompagnement des jeunes afin de garantir une prise en charge personnalisée de 100% du flux de jeunes venant s'inscrire. Concrètement, trois après-midi par semaine, 136 conseillers reçoivent uniquement le public jeune. Cet accompagnement permet d'offrir aux jeunes un coaching CV et lettre de motivation. Ils passent également un test-langues pour évaluer leurs connaissances linguistiques en français et en néerlandais.

Chaque jeune se voit aussi offrir dans un délai de 6 mois, en fonction de son objectif/projet professionnel une formation, un stage ou un emploi.

Les deux organismes, Actiris et Bruxelles Formation, ont également renforcé leurs collaborations au profit des jeunes bruxellois. Des séances d'information conjointes présentant les services sont organisées pour ceux qui n'ont pas leur diplôme du secondaire supérieur. Cela permet de mieux les guider, les orienter, d'élaborer un parcours de formation et d'accrochage à l'emploi.

Des ateliers découvertes « Pré-passion Métiers » ont été mis en place dans les métiers du gros œuvre, de steward, dans le secteur de la tuyauterie/ soudure, dans les métiers techniques de l'industrie ou encore dans le secteur de l'Horeca.

Bruxelles Formation a également développé une approche spécifique des jeunes et a ouvert un espace, Carrefour Jeunes, qui leur est entièrement dédié.

Au cours des trois premiers trimestres 2015, Carrefour Jeunes :

- a enregistré 877 premières visites
- a réalisé 511 entretiens individuels
- a réuni 875 jeunes lors d'activités de groupe.

Bruxelles Formation a aussi développé une communication ciblée jeunes. Dans le cadre l'opération baptisée « Viens on discute », l'humoriste bruxellois Abdel est allé à la rencontre des jeunes afin de les sensibiliser à l'importance d'avoir des qualifications pour trouver un emploi. Près de 250 jeunes se sont ainsi rendus à Carrefour Jeunes pour discuter avec Abdel et des conseillers formation de leur avenir professionnel.

Enfin, un site internet www.formerpourleemploi.be a été lancé afin d'aider les jeunes dans le choix de leur formation. Ce site regroupe toutes les formations jeunes par calendrier mais également par secteur.

E. Conclusion

On le voit, des premières mesures ont vu le jour afin d'améliorer les connaissances et compétences des jeunes bruxellois et de lutter efficacement contre un taux de chômage toujours trop important.

Au cours des trois premiers trimestres 2015, tant Actiris que Bruxelles Formation ont opéré une véritable révolution dans leur manière d'approcher les jeunes leur permettant d'acquérir une meilleure connaissance de ce public.

En 9 mois, 3.588 jeunes bruxellois de moins de 30 ans ont suivi une formation, 1.605 ont effectué un stage et 2.089 ont décroché un emploi via les services d'Actiris.

Par ailleurs, les solutions portées par le VDAB, office néerlandophone de la formation, viendront compléter ces données dans les prochaines semaines.

Ces premiers résultats sur l'emploi et la formation des jeunes sont encourageants. Mais ils doivent nous amener à porter une analyse critique des objectifs fixés par le Gouvernement bruxellois. Ceux-ci doivent être mis en perspective avec l'ensemble de nos politiques emploi.

Notre objectif est d'amener les jeunes vers un emploi durable. Il nous faut donc aller plus loin dans nos exigences afin d'améliorer non seulement l'accompagnement dispensé par les organismes publics et leurs partenaires mais également la qualité de nos offres de solutions.

Mais il nous faut aussi **garantir le droit à la qualification pour tous**. En Belgique, si la Constitution garantit le droit à l'enseignement et oblige les élèves à être scolarisés jusqu'à 18 ans, force est de constater que **notre système éducatif n'atteint pas les objectifs**.

Au lieu d'obliger le jeune à être scolarisés jusqu'à 18 ans, **les pouvoirs publics doivent garantir un véritable « droit à la qualification » qui offre une garantie d'acquisition de compétences par les jeunes**.

Ainsi, en Finlande, l'obligation scolaire vaut jusqu'à 14 ans, mais jusqu'à 18 ans les pouvoirs publics garantissent que le jeune sera qualifié.

Cette qualification ne doit **pas nécessairement avoir lieu à l'école, elle peut tout aussi bien se dérouler au sein d'entreprises**. Mais, ici aussi, nous comptons sur l'implication des employeurs.